



## Appel à projets RENOLAB.B

### ANNEXE 1 : LE DOSSIER DE CANDIDATURE « CONCEPTION »

Auteur : Bruxelles Environnement & BouwmeesterMaîtreArchitecte

Version du 29/10/2021

## LES DETAILS ADMINISTRATIFS

Dans le cadre du dossier CONCEPTION, c'est le processus de conception du projet qui est soutenu afin de stimuler le maintien du bâti existant et de soutenir l'innovation lors des projets de rénovations circulaires et durables. Les informations demandées à la constitution du dossier de candidature sont succinctes. Il est surtout demandé aux concepteurs de présenter les intentions du projet, les études envisagées et les investigations qui seront menées pour développer le projet.

La priorité n'est certainement pas la récompense d'une performance énergétique ou environnementale mais bien le soutien d'une démarche innovante en termes de conception durable et circulaire.

Le soutien financier est donné pour des actions entreprises et des moyens mis en œuvre sans exiger d'engagement ferme par rapport à de futurs résultats prédéfinis. Les ambitions initiales qui motivent les actions entreprises et les moyens mis en œuvre devront toutefois être explicitées dans le dossier de candidature.

### 1. Objet de la demande de subsides

Les subsides portent sur la **conception circulaire et durable du projet de rénovation**. Toutes les études menées pour concevoir une rénovation exemplaire du(des) bâtiment(s).

### 2. Intervenants déposant le dossier

Equipe de conception (CO) et maître d'ouvrage (MO).

### 3. Les critères de recevabilité et le contenu du dossier de candidature

Pour être jugé recevable et être analysé par Bruxelles Environnement :

1. Le bâtiment à rénover doit être situé en RBC ;
2. Le projet doit être au stade de l'esquisse ou de l'avant-projet pour offrir encore une importante marge de manœuvre pour la conception circulaire et durable du projet de rénovation ;
3. Le dossier doit contenir les éléments suivants :
  - Une description du projet avec les documents graphiques qui permettent de comprendre la

situation existante et la situation projetée (esquisse ou avant-projet), de mesurer l'importance de l'intervention et évaluer les qualités spatiales et organisationnelles des espaces ;

- Une description des intentions dans toutes les thématiques « circularité » et « durabilité » ;
- **L'inventaire des éléments et matériaux de construction présents in situ ;**
- Une présentation de synthèse du projet de 10 pages A3 ;
- L'attestation de guidance préalable.

Toutes les informations et documents de la candidature seront complétés via le formulaire en ligne sur le site web d'inscription [www.renolab.brussels](http://www.renolab.brussels).

## 4. L'aide financière

Il s'agit d'un subside forfaitaire de :

**10 000 € pour les projets de moins de 300 m<sup>2</sup>**

Répartis comme suit :

Concepteur	90 %	9 000 €
Maître d'ouvrage	10 %	1 000 €

**15 000 € pour les projets de plus de 300 m<sup>2</sup>**

Répartis comme suit :

Concepteur	90 %	13 500 €
Maître d'ouvrage	10 %	1 500 €

Pour déterminer si votre projet est sous ou au-dessus du seuil de 300 m<sup>2</sup> vous devez prendre en compte les surfaces brutes du projet<sup>1</sup> (des parties rénovées et de leurs extensions éventuelles).

Un bonus de 10% sera également octroyé pour les entreprises sociales et démocratiques agréées par la Région de Bruxelles-Capitale en vertu de l'ordonnance du 23 juillet 2018, au vu des synergies constatées entre les dynamiques d'économie circulaire et d'entrepreneuriat social et démocratique (voir le site de Bruxelles Economie et Emploi) : <http://werk-economie-emploi.brussels/fr/entreprise-sociale>.

<sup>1</sup> Définition de la surface de plancher brute à prendre en compte pour le calcul : la totalité des planchers mis à couvert et offrant une hauteur libre d'au moins 1,5 m dans tous les locaux, à l'exclusion des locaux destinés au parking et des locaux situés sous le niveau du sol qui sont destinés aux caves, aux équipements techniques et aux dépôts.

Les entreprises en création ou nouvellement créées peuvent également bénéficier de cette majoration de 10% si elles sont des coopératives en vertu du nouveau code des sociétés ou agréées par le CNC.

Remarque concernant la REGLE EUROPEENNE « DE MINIMIS »<sup>2</sup> :

Si vous exercez une activité économique (personnes morales) et que vous êtes soumis aux règles européennes applicables aux aides d'Etat : le total des aides publiques auquel vous avez droit (primes, subsides, etc.) ne peut pas dépasser 200 000 € par entreprise sur une période de trois exercices fiscaux. Si vous fournissez un service d'intérêt économique général (SIEG), ce plafond est porté à 500 000 €. Au dépôt de la candidature, vous devrez fournir une déclaration sur l'honneur dans laquelle vous déclarez la totalité des aides perçues ces 3 dernières années, afin de vérifier le respect de ces plafonds. Les montants accordés seront éventuellement réduits en conséquence.

## 5. L'accompagnement de l'équipe lauréate / le partenariat

Le démarrage de l'accompagnement CONCEPTION aura lieu maximum 3 mois après réception du dossier de candidature, dès notification de la sélection du lauréat.

Bruxelles Environnement mettra à disposition de l'équipe projet un·e expert·e externe en économie circulaire et durabilité qui sera en charge de l'accompagnement de l'équipe lauréate à la conception du projet.

Cela consiste en :

- Une aide technique tout au long du processus de conception du projet de rénovation.  
Dès la notification de sélection du projet jusqu'à la fin du dossier d'exécution.
  - Aide à l'utilisation d'outils de conception circulaire et durable ;
  - à la définition des objectifs et ambitions du projet en économie circulaire et durabilité ;
  - et au développement de solutions et choix techniques permettant d'atteindre ces objectifs.
- Le cas échéant, si les maîtres d'ouvrage et entreprises souhaitent par la suite participer aux volets « EXECUTION » de l'appel à projets, l'expert·e suivi pourra les aider à rédiger leur candidature.

Un comité de suivi sera également mis en place :

- Composé de l'expert·e externe « suivi », d'un membre de Bruxelles Environnement et de l'équipe projet (CO, MO) ;
- Permettant à Bruxelles Environnement de récolter le retour d'expérience du projet ;
- Se réunissant régulièrement durant les périodes de conception « actives ».

---

<sup>2</sup> Voir : <https://eur-lex.europa.eu/>

C'est lors du premier CA du comité de suivi que les aspects exemplaires du projet à suivre seront précisés (sur base du rapport du comité de sélection). Les balises du partenariat seront donc fixées avec Bruxelles Environnement et l'équipe de projet dès le démarrage de l'accompagnement.

## **6. Délais d'accompagnement**

L'accompagnement du projet CONCEPTION aura une durée maximale de 2 ans à partir de la sélection du projet. Les subsides qui s'y rapportent devront être liquidés dans un délai maximum de 3 mois après la fin de la période d'accompagnement.

Un seul délai supplémentaire, de maximum 1 an, peut, exceptionnellement être octroyé en cas de report du projet pour des raisons totalement indépendantes de la volonté du maître d'ouvrage ou de l'équipe de conception.

## **7. Paiement des subsides et fin de la mission d'accompagnement**

Un acompte du subside de 30 % est payé à la signature de la convention faisant suite à la notification de sélection. Le solde du subside de 70 % est libéré une fois le dossier complet, au terme du processus de conception et de la fin de la mission d'accompagnement.

La mission d'accompagnement prend fin dès que la phase de conception du projet est terminée, par exemple à la clôture du dossier d'exécution ou au dépôt du permis d'urbanisme. Et éventuellement, le cas échéant, à la sélection du projet au volet EXECUTION pour lequel un autre accompagnement va démarrer.

La liste des documents qui constituent le dossier de clôture (documents techniques, rapport de retour d'expérience, PV de réunion etc...) sera précisée dans la convention de subside.

En cas d'abandon du projet, les subsides portant sur des dépenses déjà réalisées et pouvant être justifiées (cf. point suivant) seront payés après réception d'un courrier de notification d'abandon du projet.

## **8. Pièces justificatives pour la liquidation des subsides**

Les dépenses qui justifient la demande de subsides doivent être les surcoûts liés à la conception circulaire et durable du projet :

- Heures prestées par les intervenants sur ces thématiques ;
- Études sous-traitées liées à la conception circulaire et durable ;
- Formation des intervenants à l'économie circulaire et à la durabilité dans la construction etc...



## LES THEMATIQUES ET CRITERES DE SELECTION

1. QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET ARCHITECTURALE.....	7
1.1. Synergie et attractivité de l’environnement immédiat .....	7
1.2. Valorisation du sol et des espaces existants .....	8
1.3. Valeur patrimoniale, culturelle et historique.....	9
1.4. Utilisation par des tiers .....	10
2. MOBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ .....	10
2.1. A pied .....	10
2.2. A vélo .....	11
2.3. En véhicule motorisé .....	12
2.4. Accessibilité intégrale.....	12
3. QUALITÉ SPATIALE .....	13
3.1. Qualité spatiale .....	13
4. CONFORT ET BIEN-ÊTRE.....	14
4.1. Confort Acoustique .....	14
4.2. Confort thermique .....	15
4.3. Qualité de l’air intérieur .....	16
4.4. Confort visuel.....	16
4.5. Conception sécurisée.....	17
4.6. Gestion par l'utilisateur.....	18
5. CONCEPTION CIRCULAIRE.....	18
5.1. Conception circulaire .....	18
6. MATÉRIAUX .....	20
6.1. Conservation des matières premières .....	20
6.2. Choix des matériaux.....	20
6.3. Faciliter la maintenance et les réparations.....	21
6.4. Faciliter l’entretien et le nettoyage .....	22
7. PERFORMANCE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE .....	23
7.1. Performances énergétiques .....	23
7.2. Energies renouvelables.....	24
7.3. Installations et appareils peu consommateurs en énergie.....	25
8. EAU, BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈME .....	25
8.1. Consommation d’eau.....	25
8.2. Réutilisation de l’eau .....	26
8.3. Evacuation des eaux.....	27
8.4. Biodiversité .....	28
9. GESTION DES NUISANCES.....	29
9.1. Impact sur l’environnement .....	29
9.2. Gestion durable de chantier .....	29
10. AUTRE(S) INNOVATION(S) PROPOSÉE(S) PAR LE·LA CANDIDAT·E.....	30

# 1. QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET ARCHITECTURALE

## 1.1. Synergie et attractivité de l'environnement immédiat

Comment le projet de rénovation favorise-t-il ou renforce-t-il les qualités et les synergies relationnelles du bâtiment avec son contexte urbain : qualité architecturales et paysagères, intégration dans son contexte, mesures de sociabilité, de mixité fonctionnelle, de densité du bâti, de création d'espaces communs au sein des immeubles et/ou d'espaces intermédiaires entre l'espace public et l'espace privé ? Comment le projet de rénovation, dans sa conception ou ses aménagements extérieurs renforce-t-il ou améliore-t-il l'offre de fonctions et la qualité du paysage ?

### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira sur base des mesures prises par le projet pour contribuer au paysage urbain en valorisant le patrimoine existant et en renforçant la qualité architecturale mais également les mesures prises pour renforcer l'attractivité de l'environnement et son caractère vivant en assurant une mixité d'usage et une présence sociale.

Inventaire des réseaux :

- Description de l'ensemble des réseaux : bleu, vert, services et infrastructures, zones récréatives...

Qualité spatiale de l'environnement :

- Description des mesures prises pour renforcer la cohérence spatiale, le dialogue et l'intégration dans son contexte la qualité d'usage et d'aménité de l'environnement du site et de l'environnement immédiat.
- Les mesures prises pour respecter le caractère authentique: conservation et mise en évidence des structures historiques

Renforcement de la diversité du paysage :

- Description des mesures prises pour respecter et/ou renforcer le caractère paysager

Opportunités d'échanges :

- Description des mesures prises pour renforcer/améliorer les échanges sociaux entre le projet et son environnement immédiat: mixité fonctionnelle, densification du bâti, la création d'espaces communs au sein des immeubles et/ou d'espaces intermédiaires entre l'espace public et l'espace privé?

### POUR VOUS AIDER

GUIDE BÂTIMENT DURABLE :

- [dossier « favoriser les opportunités d'échange entre les habitants du bâtiment et leur voisinage »](#)
- [dossier « optimiser l'intégration durable du bâtiment dans son environnement physique »](#)

## EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Plan d'inventaire reprenant l'ensemble des réseaux et des infrastructures présents autour du projet ou du site ainsi que les routes principales, pistes cyclables et cheminements piétons.

Description des mesures mises en place pour renforcer les opportunités d'échanges.

Description des mesures mises en place pour renforcer la qualité urbaine.

Une vision urbanistique, architecturale et paysagère du projet présentant la philosophie du projet, le parti architectural et urbain, les idées principales du projet au regard du programme et du contexte.

## 1.2. Valorisation du sol et des espaces existants

Utilisation des espaces bâtis et non bâtis, existants, désaffectés ou en friche

Comment le projet de rénovation revalorise-t-il une parcelle, une friche, un site industriel ou un bâtiment/site classé ?

### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira sur base de la description des mesures prises par le projet pour

1. Améliorer la valeur biologique de la parcelle ou du site ;
2. Optimiser l'utilisation du sol ou du bâtiment ;
3. Réutiliser le brownfield<sup>3</sup> : description de l'antériorité du site ou du bâtiment.

### REMARQUES ET PRÉREQUIS

Pour identifier la valeur biologique du site, différentes cartes sont disponibles sur le site <https://geobru.irisnet.be/fr/catalogue>, dont notamment :

- carte d'inventaire des sols ;
- carte du réseau écologique bruxellois ;
- carte des zones vertes à haute valeur biologique.

### POUR VOUS AIDER

GUIDE BÂTIMENT DURABLE :

- [thème « environnement physique »](#)
- [dossier « intégrer l'agriculture urbaine »](#)
- [dossier « favoriser la biodiversité »](#)

### EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Valeur biologique : situation existante et description des mesures d'amélioration.

<sup>3</sup> Les brownfields sont des terrains abandonnés ou sous-exploités qui sont difficiles à redévelopper en raison de plusieurs facteurs, comme la complexité, des frais de développement élevés, des incertitudes, etc. Un brownfield ne présente donc pas nécessairement un sol pollué, mais il peut rendre le redéveloppement plus difficile. On les retrouve souvent dans des zones présentant d'anciennes activités industrielles. Dans l'environnement urbain, ils peuvent créer de l'espace pour le renouvellement urbain. Dans les zones industrielles, il s'agit de sites où de nouvelles entreprises peuvent s'établir.

Optimisation de l'utilisation du sol : tableau complété (avant / après).

Brownfield : description de l'antériorité du site ou du bâtiment et mesures prises pour sa réutilisation.

Bâtiment/site classé : description de l'historique et description de mesures prises pour la conservation et mise en évidence des spécificités patrimoniales.

### 1.3. Valeur patrimoniale, culturelle et historique

Contribuer au paysage culturel en conservant et valorisant la valeur patrimoniale existante

Comment le projet de rénovation, dans sa conception, préserve-t-il le patrimoine existant (y compris non classé ou non protégé) et ses spécificités au sens large ?

#### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation prend en considération :

1. L'étude historique, la description de l'historique et valeur du bâtiment/site ;
2. L'inventaire et analyse des spécificités et de leur valeur ;

Le maintien et conservation des spécificités.

#### OBJECTIF

Mettre en évidence la conservation d'éléments à valeur patrimoniale, culturelle ou historique dans le projet.

#### REMARQUES ET PRÉREQUIS

Ici faire la distinction entre rénovation d'un bâtiment protégé (classement ou inventaire) et rénovation d'un bâtiment non protégé dont la valeur patrimoniale, culturelle ou historique doit également être mise en évidence.

#### LIEN AVEC L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Faire le lien avec le critère « 1.2 » et « 6.1 ». Seront ici décrit les éléments à valeur patrimoniale et la justification de leur maintien. Dans « 6.1 », ces éléments seront identifiés comme "conservés".

#### POUR VOUS AIDER

<http://patrimoine.brussels/>

#### EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Rapport décrivant présentant l'analyse historique du bâtiment, l'inventaire (avec plan de localisation) des spécificités patrimoniales et la justification du maintien ou non de celles-ci.

## 1.4. Utilisation par des tiers

Ouvrir autant que possible les bâtiments et leur environnement aux tiers

Comment le projet de rénovation prévoit-il un accès et une utilisation du bâtiment ou des espaces extérieurs par des tiers ?

### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira sur base d'une description des aspects suivants :

1. L'accessibilité des aménagements extérieurs au public ;
2. L'implantation d'espaces ou fonctions publiques : bibliothèque, cafétéria,... ;
3. La possibilité d'occupation des espaces temporaires: auditorium, salle de réunion ;
4. La possibilité d'occupation des locaux en dehors des heures de bureaux.

### EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Note présentant le concept d'utilisation du projet et/ou des espaces extérieurs par des tiers, étayée par un plan schématique et une description de la gestion de ces espaces partagés (sécurité, délimitation, gestion des accès...).

## 2. MOBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ

### 2.1. A pied

Créer un environnement sûr et agréable pour les piétons

Comment le projet de rénovation favorise-t-il la sécurité et l'accès des piétons sur le site ou la parcelle ?

### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira sur :

- la description de l'ensemble des mesures prises par le projet pour améliorer l'accessibilité et la sécurité des piétons ;
- la description des connexions piétonnes avec les transports en communs et les autres équipements (vélos...) ;
- les mesures prises pour favoriser la multimodalité.

### REMARQUES ET PRÉREQUIS

Ce critère doit-être étudié principalement au niveau d'un site. Peut-être également à l'échelle de certains grands ensembles de logements. Les projets résidentiels individuels ne doivent pas considérer ce critère.

## POUR VOUS AIDER

GUIDE BÂTIMENT DURABLE :

- [dossier « cheminement et accès pour les piétons »](#)

## EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Plan général sur lequel doivent apparaître clairement le site, les environs directs avec les différentes voiries d'accès, les connexions aux transports en communs, l'ouverture et l'entrée du bâtiment ou du site, avec indication des distances.

Note descriptive des aménagements et de l'éclairage des accès piétons.

## 2.2. A vélo

Assurer un environnement sûr et agréable pour les vélos

Comment le projet de rénovation favorise-t-il dans sa conception, l'usage du vélo pour les déplacements ?

### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira sur la description de l'ensemble des mesures visant à maximiser l'attractivité du vélo comme moyen de transport grâce à l'intégration de bons équipements pour les vélos dans le projet, notamment au travers notamment de sa localisation, sa capacité, sa qualité d'aménagement.

1. Localisation et situation du local vélo dans le bâtiment
2. Sa distance (connexion) avec l'entrée du bâtiment ou du site et les pistes cyclables existantes
3. Sa surface et sa capacité
4. La qualité de ses aménagements et de son éclairage
5. L'implantation d'espaces vélos extérieurs et pistes cyclables

## POUR VOUS AIDER

GUIDE BÂTIMENT DURABLE :

- [Dossier « réaliser des parkings à vélo »](#)

## EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Plan de localisation reprenant clairement le réseau de pistes cyclables existant autour et sur le projet, la localisation des parkings à vélos et l'entrée du bâtiment ou du site, avec indication des distances.

Description de/des espaces "vélo": dimension, capacité, éclairage, sécurité et connexion au réseau existant.

Description des mesures prises afin d'organiser une bonne transmission des informations aux utilisateurs finaux et les encourager à utiliser des moyens de transport doux (fiche accessibilité).

## 2.3. En véhicule motorisé

Bonne accessibilité vers et sur le site avec un véhicule motorisé

Pour les fonctions qui nécessitent un accès motorisé, comment le projet prend en compte cet accès, l'intègre au site pour limiter les impacts négatifs sur l'environnement et les utilisateurs et est en complémentarité avec les autres mobilités ?

### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira sur :

- la description des aménagements destinés au trafic motorisé et la qualité de la conception des places de stationnements (localisation et aménagement) de telle sorte que l'impact négatif sur l'utilisation de l'espace, la sécurité et la qualité de la vie du site et de son environnement soit minimisé ;
- l'intégration des solutions partagées (voitures, mobylettes...) ;
- la connexion avec les autres moyens de déplacements (piétons, vélos, transports en communs...).

### POUR VOUS AIDER

GUIDE BATIMENT DURABLE :

- [dossier < Promouvoir l'utilisation rationnelle de la voiture >](#)

### EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Plan de localisation des emplacements avec distance de marche jusqu'au bâtiment.

Description de l'aménagement des emplacements prévus.

Description des mesures prises pour minimiser l'impact négatif des emplacements et de la circulation voiture.

Plan général de tous les flux de circulation sur le site: voitures, vélos, piétons et visiteurs.

## 2.4. Accessibilité intégrale

Comment concevoir un bâtiment intégralement accessible ?

Comment le projet de rénovation, dans sa conception et son fonctionnement, permet-il un accès aisé et une qualité de vie à toutes les personnes, y compris les PMR ?

Comment le projet de rénovation envisage-t-il l'évolutivité de l'accessibilité PMR (aménagement ultérieur en locaux accessibles aux PMR par de simples transformations aisément réalisables) ?

### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira sur base d'une description détaillée des mesures suivantes :

1. Mesures d'accessibilité aux personnes PMR ;
2. Parkings: variété d'utilisation et accès sécurisé pour chaque visiteur ;
3. Parcours et zone d'accès extérieure: sans obstacles, facile d'utilisation et sécurisée ;

4. Entrée du bâtiment : facile à trouver, accessible et utilisable de façon autonome ;
5. Zone d'accueil : confortable, facile à utiliser et adaptée ;
6. Parcours et portes intérieures ;
7. Evolutivité de l'accessibilité PMR.

#### **LIEN AVEC L'ECONOMIE CIRCULAIRE**

L'évolutivité de l'accessibilité PMR des espaces rend ce critère directement en lien avec les objectifs de circularité de la RBC.

#### **POUR VOUS AIDER**

GUIDE BATIMENT DURABLE :

- [dossier "concevoir un bâtiment accessible à tous"](#)

CAWAB :

- [Guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible](#)
- [Guide d'aide à la conception d'un logement adaptable](#)

#### **EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS**

Rapport décrivant l'ensemble des mesures mises en place dans le projet (avec dimensionnement). Le rapport s'accompagne d'un plan de localisation des mesures et de schémas explicatifs.

Rapport de validation d'un expert/organisme en accessibilité.

## **3. QUALITÉ SPATIALE**

### **3.1. Qualité spatiale**

Comment le projet de rénovation augmente l'habitabilité du lieu en termes d'espaces et de fonctionnalité mais également de relations sociales, d'inclusion à tous les usagers, de confort et de bien-être, tant pour les bâtiments que pour les espaces extérieurs ? Quelles sont les qualités fonctionnelles et les qualités relationnelles humaines générées par le projet ?

#### **CRITERES DE SELECTION**

L'évaluation prendra notamment en compte :

- La capacité à valoriser et maintenir un patrimoine existant ;
- La capacité à concilier espace de qualité et organisation fonctionnelle au sein d'un programme ;
- La capacité à inclure les futurs usagers dans le processus de développement du projet ;
- La capacité à concevoir des lieux inclusifs permettant une accessibilité à tous (PMR compris).

#### **LIEN AVEC L'ECONOMIE CIRCULAIRE**

Lien à faire avec la modularité des espaces au point « 5.1 ».

## POUR VOUS AIDER

GUIDE BATIMENT DURABLE :

- [dossier «concevoir un bâtiment accessible à tous »](#)

Comment définir la qualité :

- [BouwmeesterMaîtreArchitecte](#)

## EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Les plans, façades et coupes nécessaires à la bonne compréhension du projet, illustrant la mise en œuvre de l'ensemble du programme et mettant en évidence les qualités fonctionnelles et relationnelles, les concepts et partis architecturaux.

Les plans mettant en avant les modifications apportées permettant d'augmenter l'habitabilité du lieu. Tout document graphique (vues, perspectives, schémas, etc.) que l'auteur de projet juge pertinent pour la bonne compréhension du projet. Les représentations graphiques doivent correspondre à la réalité du contexte spatial et démographique.

## 4. CONFORT ET BIEN-ÊTRE

### 4.1. Confort Acoustique

Comment le projet de rénovation renforce-t-il ou améliore-t-il le confort acoustique dans le bâtiment ?

#### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation prend en considération :

1. L'isolation acoustique - bruits aériens entre pièces ;
2. L'isolation acoustique - bruits d'impacts entre les pièces ;
3. L'isolation acoustique façade - bruit extérieur ;
4. L'isolation acoustique - bruits d'installation ;
5. Correction acoustique de la pièce (temps de réverbération) ;
6. Émissions sonores en fonction de l'environnement (requis par la loi).

#### REMARQUES ET PRÉREQUIS

Tous les projets de rénovation nécessitant PU doivent se conformer aux normes existantes (selon l'usage du bâtiment). Le niveau de détail des propositions peut être adapté selon l'échelle de projet et le type d'affectation.

#### LIEN AVEC L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Lien à faire avec le choix des matériaux et des techniques d'assemblage utilisés pour l'isolation ou la correction acoustique.

## POUR VOUS AIDER

GUIDE BATIMENT DURABLE :

- [dossier « assurer le confort acoustique »](#)

## EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Description des différentes mesures et leur intégration dans le projet. Les mesures sont étayées par des schémas de principe.

Plan récapitulatif avec indication des exigences acoustiques entre les locaux.

Etude acoustique et calculs.

Description des mesures prises pour limiter les nuisances sonores entre le site et l'environnement extérieur.

Impact sur la circularité: le choix des matériaux et les assemblages seront également mis en évidence.

## 4.2. Confort thermique

Favoriser le confort thermique quelle que soit la saison

Comment le projet de rénovation renforce-t-il ou améliore-t-il le confort thermique dans le bâtiment ?

### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira sur base des mesures prises et chiffrées en matière de :

1. Confort d'hiver ;
2. Confort d'été (adaptatif ou non) ;
3. Confort thermique local (par pièce) ;
4. Gestion de l'humidité relative.

### LIEN AVEC L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Lien à faire avec le choix des matériaux et des techniques d'assemblage utilisés pour l'isolation thermique.

## POUR VOUS AIDER

GUIDE BATIMENT DURABLE :

- [dossier « assurer le confort thermique »](#)

## EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Description des différentes mesures et leur intégration dans le projet. Les mesures sont étayées par des schémas de principe.

Plan récapitulatif avec indication des exigences par locaux.

Simulations dynamiques et estimations chiffrées.

Impact sur la circularité : le choix des matériaux et les assemblages seront également mis en évidence.

### 4.3. Qualité de l'air intérieur

Garantir un air intérieur sain avec une ventilation suffisante, exempt de polluants

Comment le projet de rénovation renforce-t-il ou améliore-t-il la qualité de l'air dans le bâtiment et limite-t-il les sources potentielles de pollution de l'air intérieur ?

#### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation prend en considération :

1. La qualité de l'air intérieur (système de ventilation) ;
2. La prévention contre les sources de pollution par un choix adapté de matériaux (faire référence au « 6.2 ») ;
3. Le traitement des sources de pollution existantes et la prévention contre les sources de pollution issues des équipements et des produits à l'exploitation.

#### LIEN AVEC L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Lien à faire avec le choix des matériaux peu émissifs pour l'isolation (si intérieure), les parachèvements et les finitions intérieures ainsi que les techniques d'assemblage qui y sont liées.

#### POUR VOUS AIDER

GUIDE BATIMENT DURABLE :

- [dossier « assurer le confort respiratoire »](#)
- [dossier « éviter les polluants intérieurs »](#)

#### EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Rapport décrivant le concept technique, le dimensionnement du réseau de ventilation et le dessin sur plan.

Listing des matériaux en contact avec l'ambiance intérieur et justificatif (label, étiquetage AFSET...).

Faire référence au critère « 6.2 ».

Le rapport précisera également si des mesures d'émissions seront réalisées en fin de chantier.

### 4.4. Confort visuel

Améliorer l'apport en lumière naturelle pour un meilleur niveau de confort et de bien-être et optimiser l'éclairage artificiel

Comment le projet de rénovation renforce-t-il ou améliore-t-il le confort visuel dans le bâtiment ?

#### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation prend en considération :

1. L'apport de lumière naturelle ;

2. La qualité des vues, y compris store baissé ;
3. La gestion de l'éblouissement ;
4. La qualité de l'éclairage artificiel.

#### REMARQUES ET PRÉREQUIS

Attention, les mesures de contrôle et de gestion de l'éclairage artificiel sont reprises dans « 7.3 ».

#### LIEN AVEC L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Lors des choix d'équipements, se poser la question de la réversibilité des protections solaires (si présentes) et des systèmes d'éclairage : entretien, maintenance, remplacement... et de la provenance des appareils (réemploi, réutilisation sur site...).

Envisager le « Light as a service ».

#### POUR VOUS AIDER

GUIDE BATIMENT DURABLE :

- [dossier « assurer le confort visuel »](#)

#### EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Une note décrivant les différentes mesures mises en place pour atteindre l'objectif visé ainsi que leur intégration et leur impact sur le projet.

Les mesures s'accompagnent de schémas de principe.

Un calcul de l'apport de lumière naturelle à l'aide de simulations de lumière naturelle.

Une analyse de l'éblouissement.

Une étude de l'éclairage artificiel spécifiant les types d'éclairage, le niveau d'éclairement...

Impact sur la circularité : mettre en évidence les appareils d'éclairage artificiel issus des filières de réemploi.

## 4.5. Conception sécurisée

Concevoir des bâtiments et un environnement socialement sûrs

Comment le projet de rénovation renforce-t-il ou améliore-t-il la sécurité et le bien-être des personnes ?

#### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation prend en considération :

1. La visibilité du bâtiment ;
2. La signalétique à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment ;
3. La prévention contre l'effraction ;
4. L'attractivité.

#### **EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS**

Rapport mettant en évidence les points problématiques éventuels dans le projet et comment ils sont résolus et quel en est l'impact sur le projet.

Description des mesures mises en place.

### **4.6. Gestion par l'utilisateur**

Permettre à l'utilisateur d'agir sur le bâtiment pour assurer son confort

Comment le projet de rénovation offre-t-il à l'utilisateur la possibilité d'agir ou interagir le bâtiment pour garantir son confort ?

#### **CRITERES DE SELECTION**

L'évaluation s'établira sur base de la description des mesures prises pour permettre à l'utilisateur d'agir sur :

1. Les protections solaires ;
2. L'éblouissement ;
3. La température intérieure des locaux ;
4. L'éclairage artificiel des locaux ;
5. La ventilation.

#### **EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS**

Rapport décrivant l'ensemble des mesures mises en place dans le projet.

Mise en évidence de solutions innovantes.

## **5. CONCEPTION CIRCULAIRE**

### **5.1. Conception circulaire**

Conception permettant l'adaptabilité, l'évolutivité, la flexibilité et la déconstruction future

Comment le projet de rénovation a-t-il intégré les principes de conception circulaire pour permettre l'adaptabilité et la flexibilité du bâtiment ainsi que la déconstruction future de celui-ci et de ses composants ?

#### **CRITERES DE SELECTION**

L'évaluation s'établira sur base d'une description générale reprenant les concepts clefs en matière de conception circulaire :

1. Conception favorisant le maintien du bâtiment et des composants - faire référence au critère

« 6.1 » ;

2. Conception favorisant la réversibilité spatiale :
  - flexibilité ;
  - polyvalence des espaces ;
  - possibilités d'extension ;
  - possibilité de subdivision en zones indépendantes ;
  - positionnement et dimensionnement des accès et circulations...
3. Conception favorisant la réversibilité technique :
  - positionnement des gaines techniques ;
  - dimensionnement des gaines et espaces techniques ;
  - adaptabilité des installations techniques.
4. Conception permettant l'indépendance des couches :
  - stratification des couches ;
  - hiérarchie constructive.
5. Conception favorisant la déconstruction et le démontage futur :
  - choix des matériaux (robuste, durée de vie) ;
  - assemblage réversible des matériaux et éléments ;
  - systèmes de fixation simples et accessibles ;
  - modularité et dimension standardisée.
6. Conception favorisant le réemploi et le recyclage :
  - conservation: faire référence au critère « 6.1 » ;
  - utilisation de matériaux de réemploi ;
  - utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables.

## POUR VOUS AIDER

GUIDE BATIMENT DURABLE :

- [dossier « construire réversible et circulaire »](#)
- [dossier « réemploi-réutilisation des matériaux de construction »](#)

## EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Rapport décrivant les mesures prises au niveau de l'enveloppe et des installations techniques pour assurer l'adaptabilité, la flexibilité, l'indépendance des éléments et la déconstruction future (suivre les points clefs). Les mesures sont étayées par des plans de principe avec indications des gaines et espaces techniques.

Pour les principaux matériaux introduits dans la rénovation, analyse de la réversibilité des assemblages.

## 6. MATÉRIAUX

### 6.1. Conservation des matières premières

Maintenir les matières premières dans le circuit par la réparation, la réutilisation et en recyclant les matériaux

Comment le projet de rénovation, dans sa conception, préserve-t-il et valorise-t-il les ressources matérielles existantes (gisement matières) du bâtiment ?

#### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira sur base d'un inventaire dans lesquels les éléments et matériaux de construction présents in situ et leur destination (volume, poids, pièce) sont répertoriés et calculés. L'inventaire qui mettra en évidence les éléments suivants :

1. Les éléments conservés ;
2. Les éléments démontés et réemployés sur site ;
3. Les éléments démontés et évacués vers des filières de réemploi (hors site) ;
4. Les éléments démontés et recyclés sur site ;
5. Les éléments démontés et évacués vers des filières de recyclage ;
6. Les éléments démontés et évacués vers des filières de traitement traditionnel.

#### REMARQUES ET PRÉREQUIS

Critère directement en lien avec les objectifs de circularité de la RBC : **la réalisation d'un inventaire des éléments et matériaux de construction présents in situ est obligatoire.**

Faire un lien direct avec le critère « 5.1 » sur la conception circulaire et avec le critère « 6.2 ».

Démontrer qu'un maximum d'éléments démontés est conservé et/ou réemployé.

#### POUR VOUS AIDER

GUIDE BATIMENT DURABLE :

- [dossier « réemploi et récupération des matériaux de construction »](#)

#### EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Inventaire "pré-démolition" avec description des mesures prises en termes de conservation, de réemploi, de recyclage sur site (mesures, quantité, %).

Pour les filières hors site, indication des filières envisagées (coordonnées et distance à parcourir depuis le site du projet).

### 6.2. Choix des matériaux

Utilisation de matériaux respectueux de l'environnement et de la santé

Comment le projet de rénovation, dans sa conception, favorise-t-il l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement et de la santé ?

#### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira sur base de :

1. Une évaluation environnementale des parois rénovées via TOTEM ;
2. Un choix de matériaux labellisés : pour les bois et dérivés, PEFC ou FSC, avec un éco-label européen, natureplus, ange bleu..., labellisé « IAQ », label « produits biosourcés »...
3. Un choix de matériaux locaux et issus d'une gestion socialement responsable.

#### REMARQUES ET PRÉREQUIS

On encourage également le choix de matériaux biosourcés, de matériaux issus des filières de recyclage, locaux et socialement responsables.

Démontrer qu'un maximum de matériaux neufs sont respectueux de l'environnement et de la santé, et principalement le choix des matériaux isolants.

La question des assemblages est décrite dans le critère « 5.1 ». Les deux critères doivent être liés.

#### LIEN AVEC L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Critère directement en lien avec les objectifs de circularité de la RBC.

#### POUR VOUS AIDER

GUIDE BATIMENT DURABLE :

- [Pour Totem](#)
- [Pour les écolabels](#)
- [Pour les certifications d'exploitation durable](#)

#### EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Rapport décrivant les choix des principaux matériaux composant les parois du bâtiment (enveloppe et intérieur).

Justification des choix via l'utilisation de labels ou une analyse TOTEM.

Sont annexées au rapport l'ensemble des fiches techniques si labels et/ou le rapport des résultats de la modélisation TOTEM.

### 6.3. Faciliter la maintenance et les réparations

Limiter les coûts de maintenance et de réparation du bâtiment

Comment le projet de rénovation, dans ses choix conceptuels, permet-il de limiter les coûts liés à la maintenance et la réparation des constructions et des installations techniques ?

Gestion et maintenance efficace et à coût limité du bâtiment et de ses équipements pendant

l'exploitation.

#### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira sur base d'une description des mesures prises pour limiter les coûts de maintenance et de réparation, dont notamment :

1. Détails architecturaux robustes, évitant les dégradations ;
2. Utilisation de matériaux à longue durée de vie, résistant à l'usure et nécessitant peu d'entretien ;
3. Utilisation de matériaux standardisés ;
4. Conception favorisant la stratification des couches (faire le lien avec « 5.1 ») ;
5. Accessibilité des réseaux et éléments à entretenir ;
6. Conception des réseaux techniques : circuit court, accessible et avec un nombre limité de coudes ;
7. Installations techniques nécessitant peu d'entretien, à maintenance limitée, accessibles et faciles à entretenir.

#### REMARQUES ET PRÉREQUIS

Faire référence aux critères « 6.1 » et « 5.1 ».

#### POUR VOUS AIDER

GUIDE BATIMENT DURABLE :

- [Thème Gestion projet, chantier, bâtiment](#)

#### EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Description générale des mesures prises.

## 6.4. Faciliter l'entretien et le nettoyage

Favoriser un entretien et un nettoyage efficace

Comment le projet de rénovation, dans ses choix conceptuels, favorise-t-il un entretien et nettoyage efficaces et simples ?

#### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira sur base d'une description des mesures prises en termes de :

1. Gestion (collecte, stockage, évacuation) des déchets domestiques (ou d'exploitation) ;
2. Choix conceptuels pour faciliter l'entretien - conception architecturale ;
3. Choix conceptuels pour faciliter l'entretien - matériaux et éléments.

#### EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Description générale des mesures prises.

## 7. PERFORMANCE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### 7.1. Performances énergétiques

Viser un bâtiment très peu consommateur en énergie avec la priorité sur la performance de l'enveloppe

Comment le projet de rénovation améliore-t-il la performance énergétique du bâtiment, en améliorant la performance de l'enveloppe (isolation et étanchéité) et des systèmes techniques intégrés au bâtiment (chauffage, refroidissement, ventilation) ?

#### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira d'abord sur la description des mesures mises en place sur l'enveloppe et les systèmes pour limiter les consommations énergétiques à l'utilisation du bâtiment :

1. Mesures d'isolation thermique (valeur U des parois isolées et des châssis) ;
2. Mesures d'étanchéité à l'air ;
3. Mesures d'optimisation / remplacement du système de chauffage: production, distribution, émission, régulation ;
4. Mesures d'optimisation / remplacement du système ECS ;
5. Mesures d'optimisation / remplacement du système de production de froid ;
6. Description du système de ventilation (type et rendement) ;
7. Estimation des besoins nets de chaud et/ou de froid.

#### REMARQUES ET PRÉREQUIS

Les projets sur lesquels un audit ou un quickscan a été réalisé, remettrons également le rapport établi ainsi que les lignes de conduites proposées pour l'amélioration de la performance.

#### LIEN AVEC L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Certaines mesures sont en lien avec la circularité des matières, notamment dès qu'il y a un choix de matériaux ou de systèmes constructif.

Mettre en commentaire et faire le lien avec la thématique « 6 » où les matériaux d'isolation et leur assemblage devront être précisés.

#### POUR VOUS AIDER

GUIDE BATIMENT DURABLE thème Energie :

- [Pour l'isolation thermique](#)
- [Pour l'étanchéité à l'air](#)
- [Pour le chauffage et le système ECS](#)
- [Pour le système de production de froid](#)
- [Pour le système de ventilation](#)

## EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Dossier PEB remis au PU accompagné de :

Une description des choix techniques pris pour une enveloppe énergétiquement performante (choix d'isolation, matériau et valeur U des parois).

Une description des choix techniques pour optimiser/remplacer les systèmes de production de chaud (production, distribution, émission, régulation).

Une description des choix techniques pour optimiser la production de froid (production, distribution, émission, régulation).

Une description du système de ventilation.

Une note sur la régulation hygrométrique le cas échéant.

Rapport d'audit ou de quickscan, le cas échéant.

Impact sur la circularité : le choix des matériaux et les assemblages seront également mis en évidence.

## 7.2. Energies renouvelables

Augmenter la part des énergies renouvelables dans le bâtiment

Comment le projet de rénovation intègre-t-il les énergies renouvelables ou augmente la part de celles-ci dans le bâtiment ?

### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira sur la description du ou des systèmes d'énergies renouvelables installés dans le projet.

Seront notamment décrits :

1. Une synthèse de l'étude de faisabilité d'installation de systèmes d'énergies renouvelables ;
2. Le(s) type(s) de système installé : solaire thermique, PV, éolien... ;
3. Le dimensionnement du ou des systèmes installés ;
4. Les calculs de la production annuelle d'énergie renouvelable ;
5. Une estimation de la part des besoins énergétiques couverts par le renouvelable.

### POUR VOUS AIDER

GUIDE BATIMENT DURABLE :

- [dossier «produire de l'électricité verte photovoltaïque et autres »](#)

### EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Rapport reprenant :

L'analyse de faisabilité d'une installation à énergie renouvelables ;

Description et dimensionnement du ou des systèmes installés ;

Estimation de la production annuelle et de la part des besoins couverts.

## 7.3. Installations et appareils peu consommateurs en énergie

Comment le projet de rénovation réduit-il les consommations énergétiques en utilisant des appareils économes ?

### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira sur la description des différents installations et appareils envisagés (type, rendement, label, gestion et contrôle) pour :

1. L'éclairage extérieur ;
2. L'éclairage intérieur ;
3. Les électroménagers ;
4. Les ascenseurs ;
5. Les appareils de chauffage et préparateurs eau chaude ;
6. Le système de ventilation.

### LIEN AVEC L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Faire le lien avec l'adaptabilité (prévision des usages futurs, des changements d'usage...) et les possibilités de réemploi.

Envisager « light as a service ».

### POUR VOUS AIDER

GUIDE BATIMENT DURABLE :

- [dossier « limiter les charges thermiques »](#)

### EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Listing de l'ensemble des installations et appareils envisagés avec l'indication du label énergétique

Note sur la consommation d'énergie "auxiliaire" pour le chauffage, le refroidissement actif et la ventilation.

## 8. EAU, BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈME

### 8.1. Consommation d'eau

Limiter la consommation d'eau via des équipements permettant d'économiser l'eau, une bonne conception et un contrôle

Comment le projet de rénovation, dans sa conception et son choix d'équipements, limite-t-il les consommations d'eau potable ?

<p><b>CRITERES DE SELECTION</b></p> <p>L'évaluation s'établira sur base de la description des installations et mesures permettant une utilisation rationnelle de l'eau :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Robinetterie et appareils sanitaires permettant d'économiser l'eau potable ;</li> <li>2. Compteur d'eau raccordé à un système de monitoring ou gestion du bâtiment ;</li> <li>3. Conception optimisée de la distribution.</li> </ol>
<p><b>REMARQUES ET PRÉREQUIS</b></p> <p>Donner l'objectif de réduction de la consommation d'eau en pourcentage.</p>
<p><b>LIEN AVEC L'ECONOMIE CIRCULAIRE</b></p> <p>Mettre en évidence si des éléments / appareils sanitaires proviennent de filières de réemploi. Ceci doit être décrit dans « 6.1 ».</p>
<p><b>POUR VOUS AIDER</b></p> <p>GUIDE BATIMENT DURABLE :</p> <p>➤ <a href="#">dossier &lt; faire un usage rationnel en eau &gt;</a></p>
<p><b>EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS</b></p> <p>Rapport comprenant :</p> <p>Une liste des appareils permettant d'économiser l'eau potable ;</p> <p>Une note décrivant les mesures prises pour atteindre l'objectif visé ;</p> <p>Un plan avec indication de la distribution d'eau et longueur de conduite maximale.</p> <p>Impact sur la circularité : mise en évidence, le cas échéant des appareils issus de filières de réemploi.</p>

## 8.2. Réutilisation de l'eau

Réutiliser l'eau de pluie et/ou l'eau grise pour réduire les consommations d'eau potable

<p>Comment le projet de rénovation, dans sa conception, envisage-t-il la récupération des eaux de pluie et des eaux grises pour répondre à certains besoins et ainsi limiter la consommation d'eau potable ?</p>
<p><b>CRITERES DE SELECTION</b></p> <p>L'évaluation s'établira sur base de la description et la quantification des mesures prises (via l'outil OGEP dont l'objectif est d'accompagner les concepteurs dans le choix et le dimensionnement des dispositifs de gestion de l'eau pluviale à l'échelle de la parcelle) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identification des besoins qui seront alimentés par une autre source d'eau ;</li> <li>2. Description de la citerne d'eau de pluie installée et de ses accessoires ;</li> <li>3. Description des systèmes permettant un usage multiple des eaux grises (utilisation de l'eau des douches pour les WC par exemple) ;</li> </ol>

4. Analyse quantifiée via l'outil OGEP de Bruxelles Environnement.

#### REMARQUES ET PRÉREQUIS

A mettre en lien avec le « 8.3 ».

#### LIEN AVEC L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Mettre en évidence si une citerne de récupération d'eau de pluie existante est réutilisée, recyclée. Ceci doit être décrit dans « 6.1 ».

#### POUR VOUS AIDER

GUIDE BATIMENT DURABLE :

- [dossier « récupérer l'eau de pluie »](#)
- [L'outil OGEP \(gestion de l'eau sur la parcelle\) à télécharger](#)

#### EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Rapport comprenant :

Une note décrivant les mesures prises pour atteindre l'objectif visé ;

Description et dimensionnement de la citerne ;

Calcul des valeurs demandées sur base de l'outil OGEP.

### 8.3. Evacuation des eaux

Limiter le volume et le débit des eaux à évacuer et lutter contre la pollution de l'eau

Comment le projet de rénovation, dans sa conception, limite-t-il ou retarde-t-il les volumes d'eau de pluie renvoyés vers le réseau collectif ? Comment le projet de rénovation renvoie-t-il à l'égout les eaux les moins diluées par l'eau de pluie possible ?

#### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira sur base de la description des mesures sur la gestion des eaux pluviales visant à réduire le ruissellement urbain et le volume des eaux rejetées à l'égout :

1. Dispositifs minimisant les surfaces imperméables ;
2. Dispositifs de récupération d'eau de pluie (voir « 8.2 ») ;
3. Dispositifs de rétention et d'infiltration (noues, wadis...) ;
4. Dispositifs permettant un usage multiple de l'eau de ville (par exemple : réutilisation de l'eau des douches pour les WC).

#### REMARQUES ET PRÉREQUIS

A mettre en lien avec « 8.2 ».

Démontrer que le volume des eaux de pluie qui est évacué via le réseau d'égouttage collectif est fortement réduit ou différé. Et que les eaux grises renvoyées à l'égout sont les plus chargées en matière

organique possible (utilisation multiple des eaux).

#### POUR VOUS AIDER

GUIDE BATIMENT DURABLE :

- [dossier « gérer les eaux pluviales sur la parcelle »](#)

#### EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Rapport comprenant :

Une note décrivant les mesures prises pour atteindre l'objectif visé ;

Un schéma hydraulique avec écoulement de l'eau des surfaces de réception, des équipements de gestion de l'eau, des points d'évacuation, etc.

Calcul du débit de fuite et du temps de vidange pour les dispositifs de rétention et d'infiltration.

## 8.4. Biodiversité

Promouvoir la biodiversité

Comment le projet de rénovation, dans sa conception et dans ses aménagements extérieurs préserve-t-il ou renforce-t-il la biodiversité ?

#### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira sur base d'une description des mesures prises et du calcul du coefficient CBS+ (Coefficient de Biotope par Surface) :

1. Description des mesures prises pour renforcer la biodiversité: types de plantes, surfaces plantées... ;
2. Calcul du coefficient CBS+: situation existante et projetée ;
3. Intégration aux maillages bleu, vert et brun.

#### POUR VOUS AIDER

GUIDE BATIMENT DURABLE

- [dossier « favoriser la biodiversité »](#)
- [l'outil CBS+ \(Coefficient de potentiel de biodiversité par surface\) à télécharger](#)

[Natura 2000](#)

#### EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Rapport comprenant :

Une note décrivant la situation existante, les mesures prises pour renforcer la biodiversité, les mesures de gestion/préservation durant le chantier ainsi que la manière dont le projet s'inscrit dans les maillages bleu, vert et brun ;

Un plan d'aménagement de la parcelle ou du site ;

Un calcul du coefficient CBS+ : situation existante et situation projetée.

## 9. GESTION DES NUISANCES

### 9.1. Impact sur l'environnement

Comment limiter les nuisances générées par le projet sur son environnement immédiat

Comment le projet de rénovation, dans sa conception, limite-t-il son impact et les nuisances qu'il pourrait générer sur son environnement immédiat ?

#### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira sur base de la description des mesures prises pour limiter les nuisances de :

1. Pollution lumineuse ;
2. Ombrage et masque solaire ;
3. Vent et courant d'air ;
4. Effet d'îlot de chaleur.

#### EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS

Note décrivant les mesures prises pour limiter les nuisances et leur intégration dans le projet. Elle peut s'accompagner de :

Plan d'éclairage des aménagements extérieurs avec caractéristiques des luminaires ;

Etude d'ombrage ;

Etude des nuisances dues au vent ;

Etude sur les matériaux utilisés dans l'aménagement extérieur (et valeur d'albédo).

Pour certaines fonctions: étude des nuisances sonores (voir aussi « 4.1 »).

### 9.2. Gestion durable de chantier

Prise en compte des impacts sur l'environnement immédiat et de la sécurité autour du chantier

Comment le chantier de rénovation est étudié et organisé pour limiter les nuisances et les risques sur l'environnement immédiat ?

#### CRITERES DE SELECTION

L'évaluation s'établira sur base de la description des mesures prises en ce qui concerne :

1. La signalisation et la sécurisation des accès chantier ;
2. La limitation des nuisances (charroi, bruit, poussières) ;
3. La protection de l'environnement (eau, biodiversité) ;
4. La limitation des consommations d'eau et d'énergie ;
5. La gestion et l'évacuation des déchets de chantier.

**POUR VOUS AIDER**

GUIDE BATIMENT DURABLE :

- [dossier « limiter les impacts du chantier »](#)

**EXEMPLES DE DOCUMENTS APPORTANT LES PREUVES DES OBJECTIFS**

Note sur l'évaluation des risques potentiels liés au chantier et aux travaux à réaliser et les mesures d'atténuation proposées.

Clauses de cahier des charges "travaux" précisant les exigences requises et les procédures à mettre en place par l'entreprise.

**10. AUTRE(S) INNOVATION(S) PROPOSÉE(S) PAR LE·LA CANDIDAT·E**